

<b>Date de convocation</b> 12.11.2018	<b>ORDRE DU JOUR :</b>
<b>Date d'affichage</b> 12.11.2018	- Rapport de la commission locale des charges transférées et attributions de compensation 2018 ;
<b>Nombre de conseillers :</b> 18	- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2017 ;
	- Rapport d'activités 2017 de la communauté d'agglomération ;
	- Election d'un délégué de la commune auprès du SIEM ;
<b>Présents : 15</b>	- Souscription d'un prêt relais à taux fixe / remplacement des candélabres Grande rue ;
<b>Votants : 17</b>	- Travaux de sécurisation de la traverse d'agglomération Grande rue / demande de subvention ;
	- Travaux d'assainissement pluvial Grande rue / demande de subvention ;
	- Informations diverses
	- Questions diverses.

----

**OBJET :** L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Etaient présents tous les conseillers sauf : Michel DELB, Claude MICHELIN, Isabelle VERDIER.

**POUVOIRS :**

- Michel DELB a donné pouvoir à Hervé MAILLET ;
- Isabelle VERDIER a donné pouvoir à Françoise GEYER ;

Jérémy MAUUARIN a été désigné secrétaire.

----

**N° 2018/20** La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre dernier pour arrêter les montants définitifs des attributions de compensation pour 2018.

**RAPPORT DE LA  
COMMISSION  
LOCALE DES  
CHARGES  
TRANSFÉRÉES ET  
ATTRIBUTIONS DE  
COMPENSATION  
2018**

----

Dans ce cadre, elle a :

- ✓ évalué les charges liées au transfert de compétence scolaire pour les groupements du territoire de l'ex CCRM et calculé les attributions de compensation correspondantes
- ✓ validé la fiscalité à reverser sous forme d'attributions de compensation dans le cadre des IFER éolienne
- ✓ validé les attributions de compensation définitives de 2018

**Pour : 17**

**Contre :**

**Abstention :**

Son rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 46 communes membres. Conformément au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des

*Acte reçu en  
préfecture le  
22/11/2018*

Collectivités Territoriales, ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux avant la délibération proposée au conseil communautaire qui arrêtera les attributions de compensation définitives pour 2018

En ce qui concerne la commune de Sarry, le montant des attributions de compensation définitives 2018 est arrêté au montant de 96 679 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 01 octobre 2018,

**DÉCIDE** d'approuver le rapport de la CLECT 2018, joint en annexe, qui évalue le montant des charges transférées et arrête le montant définitif des attributions de compensation 2018 pour la commune de Sarry à la somme de 96 679 €.

**DIT** que cette décision sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération.

----

**N° 2018/21**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'exercice 2017 dressé par le syndicat de distribution d'eau potable du Mont Louvet.

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA  
QUALITE DE L'EAU  
2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

----

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'exercice 2017.

**Pour : 17**

**Contre :**

**Abstention :**

----

*Acte reçu en  
préfecture le  
22/11/2018*

**N° 2018/22**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée le rapport d'activités 2017 de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne.

**RAPPORT  
D'ACTIVITES 2017  
DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**PREND** acte dudit rapport.

**Pour : 17**

**Contre :**

**Abstention :**

*Acte reçu en  
préfecture le  
23/11/2018*

----

**N° 2018/23**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 5211-7 ;

**ELECTION D'UN  
DELEGUE DE LA  
COMMUNE AUPRES  
DU SIEM**

----

Le maire expose aux membres de l'assemblée que suite à la démission d'un délégué représentant la commune au sein du SIEM, il convient de procéder à son remplacement.

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire.

**Pour : 17**

**Contre :**

**Abstention :**

*Acte reçu en  
préfecture le  
22/11/2018*

Chaque conseiller municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE :**

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins	17
Bulletins litigieux à déduire	0
Nombre des suffrages exprimés	17
Majorité absolue	09

A obtenu :

François DOMMANGE                      Dix-sept voix                      

17
----

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

- François DOMMANGE.

----

N° 2018/24

**SOUSCRIPTION D'UN  
 PRET RELAIS A TAUX  
 FIXE /  
 REMPLACEMENT DES  
 CANDELABRES  
 GRANDE RUE**

----

Le Maire présente aux membres de l'assemblée les travaux de remplacement des candélabres de la grande rue. Il précise que le coût de ces travaux hors mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 93 570 € TTC et que pour financer ces travaux il convient de contracter un prêt relais dans l'attente de la vente d'un bâtiment communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

1° **APPROUVE** le projet présenté,

2° **DETERMINE** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet exposé :

**Pour : 16**

**Contre : 1**

**Abstention :**

*Acte reçu en  
 préfecture le  
 22/11/2018*

	Montant des travaux	+	maîtrise
d'œuvre :	96 000 € TTC		
	Prêt sollicité : PRET RELAIS A TAUX FIXE :		
	96 000 €		

**DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe un emprunt relais aux conditions suivantes :

- Montant de 96 000 Euros au taux fixe de 0.57%
- Durée de l'emprunt de 24 mois avec paiement des intérêts annuels.
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : 190 €.
- Remboursement du capital : In fine

**AUTORISE** la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Hervé MAILLET.

----

N° 2018/25

**TRAVAUX DE  
 SECURISATION DE  
 LA TRAVERSE  
 D'AGGLOMERATION  
 GRANDE RUE /  
 DEMANDE DE  
 SUBVENTION**

----

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n° 2017/29 en date du 16/10/2017, le projet de sécurisation et de mise en accessibilité de la Grande rue a fait l'objet d'une demande de programmation auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif « traverses ».

Pour rappel, dans ce cadre, le département prend en charge la totalité du montant TTC des travaux sur chaussée dans la limite d'une largeur de 6 mètres et participe aux frais d'études ainsi qu'à la réalisation des trottoirs, bordures, caniveaux et plateaux surélevés.

Le dossier étant finalisé, il ajoute que l'ensemble de cette opération est estimé à 1 950 685,28 € HT.

**Pour : 17**

**Contre :**

**Abstention :**

*Acte reçu en  
préfecture le  
22/11/2018*

Il précise que cette opération de sécurisation de la Grande rue figure parmi les actions retenues par le contrat de ruralité PETR du Pays de Châlons en Champagne 2017-2020 (axe 4 : mobilités).

A ce titre, elle est susceptible d'être subventionnée au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le taux variant entre 20 et 40 % du montant HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'ensemble du projet ;

**CONFIRME** la délibération 2017/29 du 16/10/2017 tendant à la réalisation des travaux de sécurisation et d'accessibilité de la Grande rue et son inscription auprès du Conseil départemental au programme des traverses d'agglomération ;

**SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 40 % du montant HT ;

**AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les démarches inhérentes à ce projet et à signer toutes les pièces à intervenir.

----

**N° 2018/26**

**TRAVAUX  
D'ASSAINISSEMENT  
PLUVIAL / DEMANDE  
DE SUBVENTION**

----

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que le projet d'aménagement de la grande rue comporte la réalisation de travaux sur le réseau assainissement pluvial.

Il précise que ces travaux sont estimés à 223 500 € (hors maîtrise d'œuvre) et sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Départemental au taux de 30 %.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** Le projet et son estimation ;

**DECIDE** la réalisation desdits travaux ;

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'assainissement pluvial au taux de 30 % ;

**Pour : 17**

**Contre :**

**Abstention :**

*Acte reçu en  
préfecture le  
22/11/2018*

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents à intervenir.

----

**RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :**

- 2018/20 : Rapport de la commission locale des charges transférées et attributions de compensation 2018 ;
- 2018/21 : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2017 ;
- 2018/22 : Rapport d'activités 2017 de la communauté d'agglomération ;
- 2018/23 : Election d'un délégué de la commune auprès du SIEM ;
- 2018/24 : Souscription d'un prêt relais à taux fixe / remplacement des candélabres Grande rue ;
- 2018/25 : Travaux de sécurisation de la traverse d'agglomération Grande rue / demande de subvention ;
- 2018/26 : Travaux d'assainissement pluvial Grande rue / demande de subvention ;

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS :**

<b>MAILLET Hervé</b>	<b>REGNIER Sylvie</b>	<b>BREMONT Bruno</b>	<b>MONTEL MARQUIS Armelle</b>	<b>DOMMANGE François</b>
<b>DELB Michel</b>	<b>ANDRE Jeannine</b>	<b>LEBLANC André</b>	<b>BERTHON Claude</b>	<b>GEYER Françoise</b>
<i>Représenté</i>				
<b>DEROCHE Jean-Noël</b>	<b>ROBIN-BAUDOIN Florence</b>	<b>MICHELIN Claude</b>	<b>VERDIER Isabelle</b>	<b>GUERSILLON Céline</b>
		<i>Absent</i>	<i>Représentée</i>	
<b>TAPIN Laurent</b>	<b>MARAT Carine</b>	<b>MAUUARIN Jérémy</b>		